



Règlement des Démonstrations de l'Ecole de Conduite

Fiche CEC-003

Cahier des Ecoles de Conduite

Crée le : 28/01/2000
Modifiée le : 05/12/2002

Pratiques Sportives Motocyclistes pour les jeunes de 6 à 12 ans et pour les débutants*

(* personnes non titulaires du permis de conduire ou du CASM.)

La formation

Objet

Préparer les jeunes ou débutants (1) à l'examen du CASM et au pilotage de véhicules terrestres à moteur sur terrains non ouverts à la circulation publique .

Chaque jeune devra impérativement réussir une formation en école de conduite afin de pouvoir participer à des démonstrations lors de manifestations de sports mécaniques .

Cette formation se déroulera avec un minimum d'heures d'initiation, sous le contrôle d'un animateur UFOLEP titulaire du brevet fédéral . Tout pratiquant à l'initiation doit être titulaire d'une licence UFOLEP A2. L'animateur fédéral UFOLEP fera appliquer tout particulièrement l'article I (1 et 2) de la fiche (B 3/11) article II .

L'animateur UFOLEP

appliquera ou fera appliquer les modalités du document Ecole d'Initiation à la conduite et au pilotage (document établi par la CN), notamment en ce qui concerne :

- la correspondance âge -machine : Fiche B2 art I (1 et 2)
- les conditions d'encadrement : Fiche B 3/1 b - art I et II

L'association

devra se conformer à l'article II de la fiche (B2) * en ce qui concerne les statuts et l'assurance et respecter les normes préconisées pour le site d'évolution fiche 3/2 article III.

La démonstration

Le rôle de l'animateur

C'est l'Animateur UFOLEP qui juge de l'aptitude du jeune à participer à une démonstration .

L'animateur établit une liste nominative ou délivre un diplôme individuel d'aptitude .

Ce diplôme ne remplace pas le CASM , au contraire il y prépare.

Aptitude du Jeune pilote

Le Jeune, désirant participer à une démonstration doit figurer sur la liste d'aptitude ou présenter son diplôme individuel .

L'Organisateur contrôle la licence et le diplôme d'aptitude des jeunes participants.

Déroulement de la démonstration

La démonstration se déroule dans les conditions suivantes :

- circuit adapté et aménagé au besoin
- respect des correspondances âges types de machine
- départ sans grille , par vagues successives de 10 pilotes maximum espacées de 10 m minimum
- respect des temps de participation : 2 séances de 10 mn au minimum , espacées de 2 h de repos au moins
- pas de classement
- les récompenses (s'il y a) seront les mêmes pour tous

La démonstration se déroule en présence et sous contrôle de l'Animateur UFOLEP qui peut demander des aménagements à l'organisateur.

La compétition

Après obtention du CASM et à 12 ans révolus, le jeune pilote (ou débutant) peut participer à des compétitions dans les conditions réglementaires habituelles.

Références

- Document UFOLEP : Ecole d'Initiation à la Conduite
- Mémento des Sports Mécaniques : fiche D 1 / 1 , 1 / 2 , 1 / 3 , 1 / 4